**CTA JEUDI 17 JANVIER 2019**

**DECLARATION LIMINAIRE FSU**

C’est dans un climat social particulier que s’ouvre ce nouveau mandat d’élu-e-s au Comité Technique Académique. En effet, les mouvements sociaux, qui se sont engagés depuis le milieu du mois de novembre, n'ont pas faibli. Les actions se poursuivent et révèlent l'existence d'une colère toujours aussi forte. De plus en plus, les revendications s'étoffent : plus de services publics, hausse des revenus des salarié-e-s et des retraité-e-s, rétablissement de l'impôt sur la fortune, réforme fiscale allant vers davantage de progressivité, demandes de réforme institutionnelle comme le référendum d'initiative citoyenne. Cette colère ne vient pas de nulle part, elle est la conséquence logique des politiques libérales menées depuis de trop nombreuses années, des attaques contre le système de protection sociale, de la casse des services publics de proximité dans les secteurs ruraux et urbains, d’une fiscalité injuste.

La FSU partage l'esprit des revendications exprimées par les mouvements des gilets jaunes. Elle est toujours favorable aux initiatives qui, sur des bases sociales, progressistes, féministes, anti-racistes et antifascistes, permettront à ceux qui luttent en ce sens de s’organiser afin de gagner sur nos justes revendications.

Dans le domaine de l’éducation où les conditions d’exercice sont de plus en plus dégradées, nous nous éloignons un peu plus chaque jour de « l’école de la confiance ». Les mobilisations des personnels et des élèves qui ont eu lieu en fin d’année se poursuivent, des mouvements tels que celui des stylos rouges se développent, sans que le Ministre n’entendent les revendications et n’y apportent les réponses attendues. Pire, le gouvernement et le ministre accentuent même un discours uniquement sécuritaire et cherchent à museler la contestation ; ainsi, l’article 1 du projet de loi dite sur l’école de la confiance vise à accentuer les moyens de pression sur les personnels en attaquant leur liberté d’expression. Il est temps pourtant d’entendre la colère des personnels et de redonner à l’Education la place qui doit être la sienne dans une société démocratique ;

Car dans un contexte de préparation de rentrée marqué par l’amplification des suppressions de postes dans le second degré alors qu’il accueillera davantage d’élèves à la rentrée 2019, les conditions de travail des élèves et des personnels vont continuer de se détériorer. L’augmentation importante des heures supplémentaires censée pallier les 2450 suppressions d’emplois dans le second degré ne fera qu’alourdir la charge de travail des personnels et laissera des établissements en difficulté. Pour contraindre les personnels à effectuer ces heures supplémentaires, le ministre entend même modifier les textes statutaires en portant à 2 le nombre d’heures supplémentaires à imposer.

En ce qui concerne les lycées, nous rappelons notre demande d’abrogation de cette réforme. La vision utilitariste de celle-ci, visant à formater les élèves pour les mettre sur les rails de parcours sup dès l'âge de 15 ans, est très préoccupante. L’absence de certaines disciplines du tronc commun interroge, comme celle des mathématiques et certaines ne sont pas proposées en spécialité comme l’EPS, alors qu’elle ont fait la preuve d’une voie d’accès à la réussite pour de nombreux élèves.

Cette réforme va mettre en concurrence les disciplines et du fait d’une marge extrêmement faible, accroître l’inégalité de l’offre entre lycée : ce seront soit les options qui seront mises en place soit les dédoublements et l’AP qui seront privilégiés, et les options tendront à disparaître. Elles ne peuvent de toute façon pas remplacer un enseignement de spécialités vu leurs horaires et coefficients au bac restreints

La mise en place des programmes au pas de course, sans concertation, repoussés à la grande majorité au dernier CTM pose de gros problèmes. Les élèves actuellement en seconde vont devoir s’adapter à des programmes de première, voire des épreuves anticipées de première avec des lacunes en terme de connaissance et de méthode car ayant suivi la seconde pré réforme.

La région quand à elle évoque un contexte de restriction budgétaire pour imposer des livres numériques, alors qu’elle est incapable d’assurer la maintenance des parcs informatiques et réseaux des lycées de l’académie et que de nombreux lycées sont contraints dans leurs enseignements du fait de ces dysfonctionnements.

Enfin, la carte des spécialités dans notre académie montre, qu’il sera complètement impossible à un élève en seconde cette année de suivre un parcours selon ses goûts en raison de l’absence de possibilité d’obtenir une dérogation en fin de seconde pour aller dans un lycée suivre un enseignement de spécialité. La réponse qui est faite dans certaines villes avec des alignements de spécialité sur plusieurs lycées, n’est évidemment pas réalisable dans les zones rurales, ce qui conduit à une très grande inégalité territoriale.

Pour l’enseignement professionnel maintenant, nous considérons, à la FSU, que le développement de l’offre de formation professionnelle sous statut scolaire est une priorité majeure. Elle doit permettre d’améliorer l’affectation des élèves sur leurs premiers vœux, de poursuivre leurs études en Bac Pro, notamment après un CAP, de favoriser l’accès aux BTS, de prendre en charge les élèves décrocheurs au sein de l’E.N dans des structures adaptées et tout cela ne peut se faire sans la construction d’une offre de formation professionnelle élargie. Or, la réforme de la voie professionnelle prévoit à la rentrée 2019 l’instauration de nombreux dispositifs qui seront accompagnés  d’une baisse des dotations horaires, d’une modification de leur ventilation et de la réduction de l’offre de formation. Ainsi, les moyens alloués à la voie professionnelle à la rentrée 2019 seront encore nettement en baisse, avec de nouvelles suppressions de postes venant s’ajouter à celles déjà actées en 2018. Ceci témoigne du caractère budgétaire de la réforme de la voie pro qui diminue les heures d’enseignements alloués aux lycéens professionnels. C’est également une réforme idéologique puisque ce sont surtout les horaires en enseignement  général qui en feront les frais. Notamment, la diminution de l’horaire EPS de 30 minutes par semaine sur l’ensemble du cycle Bac Professionnel va directement impacter la réussite des élèves et notamment des filles qui n’ont souvent que l’école pour se confronter aux savoirs physiques et sportifs. Le lycée professionnel est la seule voie capable d’articuler l’enseignement d’un métier avec celui d’une culture commune émancipatrice. La culture en lycée professionnel est un enjeu républicain et démocratique. A la FSU, nous n’accepterons pas que l’Etat renonce à toute ambition pour un lycéen sur 3 et, qui plus est, pour les jeunes de milieu populaire !

 Dans le 1er degré, ce sont 502 postes alloués à l’Académie de Créteil pour la rentrée 2019, une catastrophe pour la future carte scolaire du premier degré. En effet, l’an dernier, avec 682 postes les moyens dégagés pour le dédoublement des CP/CE1 en REP et REP + ont été insuffisants. Selon nos estimations il faudrait plus de 600 postes dans notre académie juste pour assurer les futurs dédoublements pour la rentrée prochaine.

502 postes créés pour 600 dédoublements à effectuer, cela signifie que les DSDEN vont aller chercher les postes nécessaires ailleurs :

* comme l’année dernière, en maternelle
* en ne comptabilisant pas les dispositifs CP et CE1 dédoublés comme des  classes, pour le calcul des décharges de direction, contrairement à la préconisation faite en CTM le 20 décembre 2017
* quant aux PDMQDC, qui ne sont plus qu’une poignée dans l’académie, il ne reste presque plus de postes à récupérer de ce dispositif pourtant plébiscité par les collègues car permettant de développer le travail collectif nécessaire à la réussite de tous nos élèves.

Le comble de cette dotation 1er degré, finalement, au moment où le ministre prétend “concentrer ses efforts sur l'Éducation prioritaire”, c’est que dans l’académie qui a le plus grand nombre d’écoles en Éducation prioritaire, elle va dégrader les conditions d’apprentissages pour tous les élèves avec une hausse des effectifs partout et la dégradation du taux d’encadrement.

Rappelons que les écoles de Seine-Saint-Denis fonctionnent encore avec 500 contractuels enseignants et qu’en Val de Marne le recours aux contractuels est exponentiel. L’effort de recrutement doit se poursuivre : le concours supplémentaire va t-il être reconduit dans notre académie ? Quelles dispositions particulières comptez-vous prendre pour redonner de l’attractivité au CRPE dans l’Académie de Créteil puisque depuis plusieurs années, un grand nombre de postes ne sont pas pourvus au concours?

Enfin, la FSU demande une nouvelle fois que la circulaire de missions des infirmier.e.s et l'arrêté de novembre 2015 soient respectés et appliqués dans notre académie. Malgré de nombreuses interventions de la FSU et du cabinet spécifiant qu'une circulaire académique ne pouvait déroger à une réglementation nationale prévue par arrêté, les dérives persistent dans tous les départements.

L'augmentation des besoins en santé des élèves et du nombre d'élèves en situation de handicap est réelle et pérenne, pourtant aucune création de poste n’est prévue. La charge de travail du personnel infirmier étant pourtant déjà considérablement alourdie par le service sanitaire obligatoire. La FSU demande un éclairage sur l'organisation du service universel et l'impact éventuel sur les personnels en particulier de santé. Le personnel infirmier sera mobilisé le 22 janvier contre les arbitrages de notre ministère qui s'orientent vers l'abandon de la politique de santé à l'école. Ces orientations contre lesquelles la FSU lutte depuis de nombreuses années sont inacceptables aussi bien pour les élèves que pour les personnels  et marqueraient l'externalisation des missions et du personnel infirmier.

Par ailleurs, nous regrettons qu’une fois encore, l’ordre du jour de ce CTA exclu les ATSS. Pourtant les chiffres relatifs aux postes non pourvus par exemple ou désertés du fait de la BIEP sont connus. Les suppressions de postes administratifs pour la rentrée 2019 le sont également. Si 11 ETP concernent l’académie ils ne cachent qu’une partie des postes détruits au détriment du service public et des conditions de travail de ses agents. Il faut donc ajouter aux 11 postes ceux qui ne sont pas créés pour couvrir l’ouverture des nouveaux établissements de la rentrée prochaine. Sans oublier ceux, liés à la montée en puissance des EPLE qui ont ouverts les années précédentes.

Pour conclure, la FSU faisant l’analyse que la politique éducative du gouvernement va conduire à accroître les inégalités et à dégrader les conditions d’apprentissage, elle appelle, avec les organisations lycéennes UNL et FIDL et syndicales CGT Éduc’action – Sud Éducation – SNCL FAEN – CGT AGRI, SIES, les personnels à se mettre en grève le 24 janvier dans la poursuite des actions déjà menées.